

## COMPTE RENDU DE LA 1<sup>ère</sup> SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2001

Le 17 mars 2001 sur convocation régulière du Maire en date du 12 mars 2001, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Daniel JEANNEY, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18 h 00.

### Monsieur TROSSAT :

- explique qu'en qualité de doyen d'âge il lui incombe de procéder à l'installation du conseil municipal qui a été élu le 11 mars 2001.
- rappelle les résultats, à savoir :
  - ◆ liste de Mr JEANNEY **F** 973 voix
  - ◆ liste de Mr GRILLON **F** 894 voix
- donne lecture de la composition du conseil municipal dans l'ordre du tableau qui tient compte cumulativement des résultats et de l'âge, conformément aux articles R 2122-15, 3<sup>ème</sup> alinéa et R 2121-4 du code général des collectivités territoriales :

- § TROSSAT Jean
- § DESLOGES Annette
- § SUBILOTTE Marcel
- § JEANNEY Daniel
- § MUNZENMEYER André
- § CHAMBREY Marguerite
- § REBOURCET Claude
- § MANGEONJEAN Robert
- § MUNNIER Jean-Paul
- § COUR Françoise
- § RECEVEUR-MARCHAL Françoise
- § CHAPUT Christine
- § CONTEJEAN Georges
- § SOMMER Denis
- § PERNIN Laurent
- § DE MELO Antoinette
- § PEREIRA Sandrine
- § JACQUEMAIN Sylvie
- § VILMINOT Aline
- § GRARADJI Mourad
- § ZIANE Sabrina
- § CUGNEZ Jean-Pierre
- § LIRIA Aube
- § BATTAGLIA Yvette
- § GRILLON Robert
- § DAVIAS Maryse
- § GUICHON Brigitte
- § MIGUEL Gabriel



Heureux bien sûr d'avoir gagné, avec mes colistiers « ENSEMBLE POUR GRAND-CHARMONT », cette élection municipale très disputée, le score final en étant la preuve :

52,1 % pour l'équipe majoritaire, 47,9 % pour l'équipe minoritaire.

En comparant les résultats à ceux de 1995, notre équipe perd 0,55 % des exprimés sur l'ensemble de la commune. En analysant plus finement, la perte est plus importante au village (- 3,3 %) alors que le score aux Fougères s'est amélioré de 3,1 %. Voilà pour les résultats.

Quant à la composition de notre assemblée, ce sont 14 nouveaux conseillers qui siégeront soit près de 50 % de renouvellement. Bienvenue à vous et pleine réussite dans vos nouvelles fonctions. Avec les 15 anciens et leur expérience, je pense que le mixage sera parfait pour une mandature dynamique nécessaire au développement de notre ville.

Une nouvelle équipe qui, grâce à la loi sur la parité est plus féminisée : 13 femmes, soit 45 % contre 10 et 35 % dans l'ancien conseil.

Une équipe représentant tous les quartiers de notre commune sans exception :

- 7 conseillers pour les Fougères (collectifs et chalets)
- 4 conseillers pour les Grands-Bois
- 9 conseillers pour le village et le Trimoulet
- 9 conseillers pour le Giboulon et les Graverots

Une équipe rajeunie dont la moyenne d'âge générale est de 46,3 ans contre 49 ans en 1995, mais surtout une moyenne d'âge de 37,8 ans pour les nouveaux élus. La relève est donc assurée.

Chers collègues, chers amis, nous voici donc réunis autour de cette table, pour six années de gestion de notre bonne ville de GRAND-CHARMONT. Un budget communal est identique au budget d'un ménage plus ou moins fortuné. Il y a d'un côté les recettes et de l'autre les dépenses, deux chiffres qu'il faut impérativement aligner selon les moyens dont dispose un conseil municipal

1. Recherche des subventions chez nos partenaires pour réaliser nos projets
2. Effectuer des coupes sombres pour équilibrer le budget
3. Maîtriser les dépenses de fonctionnement

L'emprunt représente également une solution pour financer nos grosses opérations et de ce côté, l'endettement actuel nous offre des possibilités, notre commune étant deux fois moins endettée que la moyenne des villes françaises de notre importance.

Cependant, nous devons, eu égard à nos revenus, et particulièrement la taxe professionnelle, manier l'emprunt avec modération.

Enfin, il existe un troisième moyen pour équilibrer recettes et dépenses : l'augmentation des impôts locaux. Là, nous nous sommes engagés, dans notre programme, à maintenir les taux au niveau actuel, contrairement à nos concurrents qui souhaitaient voir baisser ces taux.

Méfions-nous de la formule « demain, on rase gratis » car je rappellerai qu'un point de baisse de ces taxes allégerait d'environ 36 F en moyenne la contribution d'un ménage charmontais et que nos impôts si souvent mis en avant pendant les campagnes électorales ne représentent que 26 % des recettes de fonctionnement, donc chiffres à méditer.

Dans le mandat 1995/2001, nous avons beaucoup travaillé sur le village : rues du pâquis, de Sochaux, place Godard, rue des Prés, Carrefour Pasteur/Curie/Pâquis, carrefour du Poirier, maternelle Bataille, etc...

Au niveau électoral, nous n'en avons pas beaucoup recueilli les fruits puisque nous avons perdu 3,3 % des voix dans ce secteur, mais nous ne regrettons rien, notre ville possédant maintenant des structures pour accueillir de nouveaux habitants.

Dans cette perspective, et compte tenu de la baisse démographique de notre commune, nous devons travailler sur la construction d'un nouveau type d'habitat, sur le rééquilibrage de nos quartiers, sur la libération du foncier gelé par le projet de la rocade Nord, sur l'incitation à l'initiative individuelle comme c'est le cas de la ZAC des Jonchets.

En ce domaine, nous divergeons également avec nos collègues de l'opposition et je leur rappellerai simplement qu'un élu responsable ne doit pas confondre intérêt public et intérêt privé.

GRAND-CHARMONT a des atouts et dispose d'un foncier considérable (public et privé), ce qui n'est pas le cas de toutes les communes de la CAPM.

GRAND-CHARMONT possède des sites remarquables comme le Fort-lachaux, des espaces naturels tels que la zone humide des Jonchets et une grande forêt.

Mes chers collègues,

Avec la collaboration de la nouvelle Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, mettons en valeur notre richesse naturelle pour faire de GRAND-CHARMONT une ville agréable, dynamique, une ville où il fait bon vivre.

J'ai confiance et c'est avec une grande sérénité et beaucoup d'enthousiasme que j'envisage l'avenir, mais je ne voudrais pas terminer sans remercier celles et ceux qui ont quitté notre assemblée et qui ont passé, pour certains jusqu'à trois mandats à nos côtés et qui ont apporté leur savoir faire au bénéfice de GRAND-CHARMONT. »

## **II – Election des Adjoints au Maire**

Monsieur le Maire :

- explique à l'assemblée qu'il va être procédé, également au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection successive de chacun des huit Adjoints.

Suspension de séance à 18 h 25 suite à la requête de Monsieur GRILLON. Reprise de la séance à 18 h 30.

**Election du premier Adjoint :**

Postulants : SOMMER Denis et MIGUEL Gabriel

<b>Vote :</b>	SOMMER Denis	21 voix
	MIGUEL Gabriel	7 voix

Monsieur SOMMER est élu premier Adjoint, en charge des Finances et de la Vie associative.

**Election du deuxième Adjoint :**

Postulants : REBOURCET Claude et CUGNEZ Jean-Pierre

<b>Vote :</b>	REBOURCET Claude	20 voix
	CUGNEZ Jean-Pierre	7 voix
	Blancs	1

Monsieur REBOURCET est proclamé deuxième Adjoint chargé des Travaux, Urbanisme et Logement.

**Election du troisième Adjoint :**

Postulants : TROSSAT Jean et LIRIA Aube.

<b>Vote :</b>	TROSSAT Jean	21 voix
	LIRIA Aube	7 voix

Monsieur TROSSAT est élu troisième Adjoint, chargé du CCAS, de la Solidarité, des Personnes âgées et de la Gestion des CES/CEC.

**Election du quatrième Adjoint :**

Postulant : CONTEJEAN Georges

Aucun candidat de l'opposition ne désire se présenter sur ce poste car il y a 8 commissions et seulement 7 personnes.

<b>Vote :</b>	CONTEJEAN Georges	19 voix
	Blancs	9

Monsieur CONTEJEAN est proclamé quatrième Adjoint, chargé de l'Environnement, de l'Embellissement, de la Propreté urbaine, des Points R, de l'Energie, de la Forêt, des Jardins communaux, du PDU, du Plan paysager, des Chantier d'insertion et du Plan de circulation.

**Election du cinquième Adjoint :**

Postulant : MANGEONJEAN Robert.

Aucun candidat de l'opposition ne désire se présenter à ce poste pour les raisons citées plus haut.

<b>Vote :</b> MANGEONJEAN Robert	21 voix
Blancs	7

Monsieur MANGEONJEAN est élu cinquième Adjoint chargé de la Voirie, de la Sécurité accessibilité, des Logements et garages communaux, de la Gestion des salles communales, des Interventions rapides et de l'Entretien du patrimoine.

**Election du sixième Adjoint :**

Postulants : CHAMBREY Marguerite et DAVIAS Maryse

<b>Vote :</b> CHAMBREY Marguerite	21 voix
DAVIAS Maryse	7 voix

Madame CHAMBREY est proclamée sixième Adjoint en charge de l'Information, de la Communication, de la Culture et de la Gestion du personnel communal.

**Election du septième Adjoint :**

Postulants : MUNNIER Jean-Paul et GUICHON Brigitte.

<b>Vote :</b> MUNNIER Jean-Paul	21 voix
GUICHON Brigitte	7 voix

Monsieur MUNNIER est élu septième Adjoint en charge de la Vie scolaire, des Fêtes et cérémonies.

**Election du huitième Adjoint :**

Postulants : CHAPUT Christine et BATTAGLIA Yvette.

<b>Vote :</b> CHAPUT Christine	21 voix
BATTAGLIA Yvette	7 voix

Madame CHAPUT est proclamée huitième Adjoint, chargée de l'Enfance, de la Jeunesse, du Périscolaire et du Contrat de ville.

**Monsieur le Maire :**

- proclame installés en qualité d'Adjoints au Maire : MM SOMMER, REBOURCET, TROSSAT, CONTEJEAN, MANGEONJEAN, Mme CHAMBREY, Mr MUNNIER, Mme CHAPUT.

**Monsieur GRILLON :**

- fait remarquer qu'une partie des attributions des 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Adjoints lui semble faire redondance.

Monsieur le Maire :

- répond que l'Adjoint chargé de l'Urbanisme-Travaux et celui de la Voirie-Sécurité et Interventions rapides travailleront de concert, chacun en ce qui le concerne, dans une seule et même commission. Toutefois, une commission à part entière sera consacrée à l'Environnement et à la Qualité de vie.
  
- informe l'assemblée que la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 30 mars 2001 à 19 h 30.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 40.